ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES
Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr
Téléchargé le 17 / 12 / 2025 à 03:26

Date de publication : mardi 22 février 2022 à 10:33
Type : Changement de la dénomination sociale / sigle
Localisation : 01 - Ain
Support de parution : LyonCapitale.fr

GIPLAST
Société à responsabilité limitée au capital de 31 000 euros
Siège social : CITE INDUSTRIELLE
ZI DU LIOUX
01590 DORTAN
433 961 711 RCS BOURG-EN-BRESSE
AVIS DE FUSION
Suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 2021,
la société GMP, Société par actions simplifiée unipersonnelle à au capital de 20 000 euros, dont le siège social est à NURIEUX-VOLOGNAT (01460) – 15 chemin de la Lumène, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 817 832 603
a fait apport, à titre de fusion, à la société GIPLAST de la totalité de son actif évalué à 1 646 882 euros, à charge pour la société GIPLAST de payer la totalité de son passif évalué à 1 623 868 euros, soit un actif net apporté de 23 014 euros.
Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2020. La fusion a eu effet rétroactif au plan comptable et fiscal au 1er janvier 2021. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la société GMP entre le 1er janvier 2021 et celle de la réalisation définitive de la fusion seraient considérées comme faites pour le compte de la société GIPLAST.
En rémunération de l'apport, la société GIPLAST a augmenté son capital de 20 650 euros par l'émission de 413 parts sociales nouvelles de 50 euros de valeur nominale

chacune, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, et attribuées à l'associée unique de la société GMP à raison de 4,8387 titres de la société GMP pour 1 part sociale de la Société GIPLAST.
Afin de ne pas détenir ses propres parts sociales, la société GIPLAST a procédé immédiatement à une réduction de capital de 31 000 euros, par annulation pour leur valeur nominale de ses propres parts sociales, soit 620 parts sociales qui lui ont été transférées par suite de la fusion
En conséquence, la prime de fusion ressort à 3 364 euros, tenant compte de la différence de 1000 euros existant entre la valeur nette comptable des titres GIPLAST figurant au bilan de la société GMP soit 30 000 euros, et le montant de la réduction de capital correspondant à l'annulation des 620 titres de la Société GIPLAST apportés, soit 31 000 euros.
La fusion est devenue définitive le 31 décembre 2021 ainsi qu'il résulte des procès-verbaux des décisions de l'associée unique en date du 31 décembre 2021 de la société GMP et des décisions de l'associée unique de la société GIPLAST en date du 31 décembre 2021, la société GMP se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.
AVIS DE PARUTION
Suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 2021, l'associée unique a :
– décidé de modifier la dénomination de la société laquelle sera désormais « GMoules »
– pris acte de la mise à jour de l'adresse du siège sociale suite à une décision administrative, laquelle est désormais « ZI – 20 rue du Lioux – 01590 DORTAN ». Les articles 3 et 5 des statuts sociaux ont été corrélativement mis à jour.
Pour avis
La Gérance

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :
https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/8e987d55-e8b8-dfd2-a4f6-995a711a6569